

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

La séance est ouverte à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Pierre LEBALLEUR, Valérie FAVE, Robert CHOQUER, Dominique OLAYA, Noël FOREST, Erwan COLLEC, Rachel PERES, Claudie LE GALL, Hervé LE DU, Guénaëlle LE DUFF, Jean Paul ABIVEN, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Armelle FUR, Jonathan LIZIARD, Jean François GUILLEMETTE, Sandrine GONTHIER.

Membres absents ayant donné procuration : Caroline FOREST BREMOND

Absent : Jérémy PERSON

Secrétaire de séance : Rachel PERES

Adoption du précédent PV : Le dernier PV est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Vote du compte administratif 2015 et affectation des résultats
2. Renouvellement de la convention avec la crèche Ty Labousig de Plouédern
3. Renouvellement de la convention avec le S.I.P.P. pour l'animation jeunesse
4. Demande de subvention D.E.T.R.
5. Point sur les dossiers en cours : église et maison du patrimoine
6. Questions et délibérations diverses

I – Vote du Compte administratif 2015 et affectation des résultats

Compte administratif : Le maire présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2015 sur le budget principal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 098 980,91€. On note une parfaite maîtrise des charges à caractère général pour un montant de 281 129,26€, montant que l'on avait plus atteint depuis 2007. Le maire précise que la baisse des dotations de l'Etat a obligé la collectivité à modifier ses procédures de dépenses : groupements de commandes, consultations systématiques, visa des responsables de services pour tout engagement, recherche constante de pistes d'économies...

Les recettes de fonctionnement sont supérieures à celles des années passées. L'augmentation des impôts en 2015, la fréquentation de plus en plus élevée des services périscolaires, les locations d'immeubles... sont à l'origine de cette hausse. On note un total de recettes de 1 341 277,77€. L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 242 296,86€.

En investissement, les dépenses concernent, outre les remboursements d'emprunts, les dépenses liées à l'église et à la démolition de la maison Elléouet. Ces dépenses sont en grande partie financées par les subventions pour ces 2 programmes, par le fonds de compensation de la TVA et par de l'emprunt. La vente de La Poste apparaît également dans les comptes. Les dépenses s'élèvent à 898 562,18€, les recettes à 746 995,83€.

Le besoin de financement en investissement s'élève à 151 566,35€. Le résultat global se chiffre à 90 730,51€, ce qui est le double du résultat 2014. Le conseil municipal se réjouit de ce résultat.

Bien que le compte de gestion n'ait pas été fourni, le Trésorier a indiqué que la commune pouvait voter son CA, les comptes étant en adéquation avec les écritures du comptable.

Le compte administratif 2015 est donc soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats : Le projet d'affectation des résultats sur le prochain budget est adopté à l'unanimité :

RESULTATS 2015	AFFECTATION 2016	
	DEPENSES	RECETTES
Déficit d'investissement 151 566,35€ →	C/ 001 Besoin de financement (dépenses d'investissement) pour 151 566,35€	
Excédent de fonctionnement 242 296,86€ →		C/1068 Réserves d'investissement pour 151 566,35
		C/002 Excédent de fonctionnement reporté pour 90 730,51

II – Renouvellement de la convention avec la crèche Ty Labousig de Plouédern

Valérie FAVE présente au conseil municipal la convention proposée par la mairie de PLOUEDERN pour la poursuite du partenariat avec la crèche Ty Labousig. Cette convention prévoit la participation de la commune de LA ROCHE MAURICE pour une place par an dans la crèche.

Le renouvellement de la convention fait suite à une nouvelle délégation de service public signée par la mairie de PLOUEDERN pour une durée de 5 ans, de 2016 à 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention qui prévoit une participation annuelle de 5 000€ pour une place. Cette convention couvrira la même durée que la DSP, avec une possibilité de résiliation sur préavis de 6 mois.

Accord du conseil municipal.

III – Renouvellement de la convention avec le SIPP pour l'animation jeunesse

Valérie FAVE présente au conseil municipal la proposition de convention émise par le Syndicat Intercommunal du Plateau de PLOUDIRY pour l'animation jeunesse. Il s'agit du renouvellement de la convention existante selon les mêmes engagements pour les deux parties :

Le SIPP s'engage à :

- Définir périodiquement un programme d'activités ;
- Assurer le pilotage technique de ces activités ;
- Mettre à disposition le personnel qualifié nécessaire pour encadrer ces activités. Le SIPP peut avoir recours à des intervenants externes ;
- Effectuer la gestion financière du projet commun.

La commune de LA ROCHE s'engage à :

- Relayer le SIPP principalement au niveau de l'information des jeunes et de la recherche de partenaires pour les activités ;

- Assister le SIPP dans le règlement d'éventuels dysfonctionnements liés à des jeunes de LA ROCHE MAURICE ;
- Mettre à disposition les locaux et les moyens nécessaires aux activités prévues sur LA ROCHE MAURICE.
- Régler la participation financière (Au vu des statistiques de fréquentation établies depuis 2009, il est convenu que la part de LA ROCHE MAURICE est de 35% du besoin de financement.)

Le conseil municipal se prononce favorablement pour la signature de la convention pour l'année 2016.

IV – Demande de subventions pour les travaux de la salle de sports

D'importants travaux sont à envisager en 2016 dans la salle de sports. Il s'agit principalement de rénovation de la peinture au sol, de travaux d'isolation et de couverture. Ce bâtiment n'a pas été rénové depuis sa construction en 1989. S'agissant d'un bâtiment utilisé régulièrement par les scolaires et les associations, il est urgent de procéder à ces travaux, et notamment la rénovation du sol, qui est très glissant.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, pour la D.E.T.R. 2016 et de rechercher des financements auprès d'autres collectivités, comme le Conseil Départemental ou la Communauté de Communes du Pays de LANDERNEAU/DAOULAS.

Accord unanime du conseil municipal.

V – Point sur les travaux en cours : église et maison du patrimoine

Eglise : La deuxième tranche des travaux est terminée (tranche conditionnelle 1). La dernière tranche vient de démarrer ; elle se déroulera en 2 phases : 1^{er} semestre 2016 et 1^{er} semestre 2017. Ce phasage demandé par la mairie a été accepté par le maître d'œuvre et les entreprises afin d'optimiser les plans de financement. Une interruption de chantier est donc prévue durant le 2^{ème} semestre 2016.

Il est rappelé que la souscription populaire a permis de récolter près de 38 000€ de dons et 15 000€ de prime Skoaz ouz Skoaz. Des actions sont encore programmées pour 2016, notamment une vente de crêpes début mars et un concert dans l'église de LANDERNEAU dans les prochains mois.

Maison du patrimoine : Le permis de construire a été accordé ; le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction. L'appel d'offres sera lancé dans les prochains jours. Il comprendra une tranche ferme pour la construction de la maison et une tranche conditionnelle pour les sanitaires. Il se décomposera en 9 lots. A suivre.

Dans le cadre de la construction de ce bâtiment, le maire précise qu'une emprise de quelques mètres carrés est à prévoir sur la voirie communale (Place du Château). Il convient de déclasser cette section de voie de la voirie communale conformément aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le déclassement et la désaffectation du Domaine Public de l'emprise sise Place du Château pour la contenance utile qui sera à définir par un géomètre. Accord unanime.

En outre, le bâtiment débordera légèrement sur le domaine départemental, site du château. Le conseil municipal autorise le maire à entamer les démarches auprès du propriétaire (Conseil Départemental) pour une régularisation de cette emprise.

La rédaction des documents administratifs sera confiée au service foncier de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

VI – Questions et délibérations diverses

Classe bilingue : A ce jour 16 élèves sont préinscrits en section bilingue français-breton pour la prochaine rentrée. Il s'agit d'enfants rochois. Un courrier a été adressé à l'Inspection. Armelle FUR s'interroge sur le sujet et demande si une réunion pourrait être organisée prochainement pour en échanger entre membres du conseil municipal. Une date sera fixée prochainement.

Régularisation foncière : La SA HLM Les Foyers a obtenu l'autorisation de construire un Foyer d'Accueil Médicalisé ainsi qu'une Maison d'Accueil Spécialisé au lieu-dit Kéraoul, en lieu et place de l'ancien foyer « Pen Ar C'Hoat ». A cette occasion, le directeur a émis le souhait de voir régulariser l'emprise sur une partie de la parcelle constituant la voie publique (*VC 4, route de Pencran*). Une cession, à titre gratuit, de 470 m2 est envisagée. Les frais de bornage seront entièrement supportés par la SA HLM Les Foyers. Un acte administratif sera rédigé par le Service Foncier de la CCPLD dans le cadre de cette cession.

Accord du conseil municipal pour cette régularisation.

En bref :

- **Olivier Grossetête** : L'artiste sera présent sur la commune pour une opération de cartonnage durant la dernière semaine de juin.
- **Service civique** : la mairie réfléchit à l'embauche d'un jeune en service civique pour l'enfance et la jeunesse.
- **Indemnités du trésorier** : Accord du conseil municipal pour indemnité du comptable à hauteur de 70%.
- **Couverture du bulletin** : il est demandé aux élus de sélectionner, parmi les modèles affichés, une couverture pour les prochains bulletins municipaux.

La séance est levée à 22h.